



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1351 - Aménagement et urbanisme

Subvention au symposium international Le bâtiment au coeur de la transition énergétique, du 3 au 5 novembre 2014 à STRASBOURG

Rapport n° CP/2015/163

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne l'attribution au pôle de compétitivité Fibres Energivie de la subvention de 30 000 € initialement octroyée au pôle Energivie pour le cofinancement du colloque international Energivie Summit qui a eu lieu du 3 au 5 novembre 2014 et intitulé "Le bâtiment au coeur de la transition énergétique". En effet a eu lieu au 1er janvier 2015 la fusion de deux pôles de compétitivité, Fibres, d'une part, et Energivie, d'autre part.

Ce colloque a permis au Conseil Départemental de mettre en avant ses actions dans les domaines de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie, de l'adaptation du logement et de la lutte contre la précarité énergétique.

1. La question de l'énergie, de l'habitat et du logement se trouve à présent au centre des objectifs et des actions de la collectivité.

La politique de l'habitat et du logement est au coeur des politiques du Conseil Départemental du Bas-Rhin en direction des habitants, des communes et des intercommunalités. Il soutient les travaux de réhabilitation et d'adaptation des logements et notamment en ce qui concerne la maîtrise de l'énergie par les occupants qui ont des difficultés à payer les factures d'énergie. C'est ainsi que le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) apporte ses conseils pour consommer intelligemment et met à disposition des petits équipements économes pour réaliser des économies financières et améliorer le confort dans le logement.

Les Quartiers Plus 67, initiés par le Conseil Départemental, visent quant à eux à développer un habitat durable, économe, respectueux de l'environnement, à faible consommation énergétique et favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle.

Ce positionnement très volontariste a fait l'objet d'une reconnaissance nationale puisque le Département du Bas-Rhin est la seule collectivité à l'échelle départementale à assumer la mission de point rénovation information services (PRIS) pour le compte de tous les acteurs locaux.

Il a ainsi acquis une expérience indéniable en la matière, lui permettant d'apporter un regard spécifique, mêlant action sur la performance énergétique du bâti et préoccupation de l'intérêt et la qualité de vie de l'occupant.

2. La collectivité est aujourd'hui à même de partager son expérience et son savoir-faire en la matière et doit rester attentive aux avancées dans le domaine de l'efficacité énergétique et des expériences des autres acteurs et territoires.

Les bâtiments sont les principaux leviers d'optimisation de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO2 dans les villes. A lui seul, ce secteur compte pour 44% de

la consommation totale d'énergie finale. Le bâtiment durable porte également des enjeux en termes de développement économique local.

En France, la nouvelle réglementation thermique en vigueur (RT 2012) impose la basse consommation dans le neuf et prévoit de diviser par 3 la consommation d'énergie primaire des bâtiments. Cette avancée dans l'efficacité énergétique des bâtiments devrait aboutir à l'horizon 2020 à la généralisation dans le neuf de bâtiments à énergie positive, qui produiront plus d'énergie qu'ils n'en consommeront.

L'amélioration de l'efficacité énergétique passive et active des bâtiments joue un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs d'économie d'énergie. Les bâtiments vont constituer une ressource additionnelle de flexibilité pour la gestion des énergies, que ce soit à l'échelle d'un ou de plusieurs bâtiments, d'un quartier ou d'un territoire.

Le marché de la rénovation, sur lequel le Conseil Départemental est très actif, reste de loin le plus important. C'est autour des bâtiments existants que se situent les grands enjeux énergétiques d'aujourd'hui et surtout de demain.

3. Le Conseil Départemental a participé activement au congrès « Le bâtiment au coeur de la transition énergétique » et y a affirmé sa place, son rôle et sa spécificité.

Organisé par le Pôle de compétitivité Alsace Énergivie, ce congrès international a réuni près d'un millier de participants autour d'experts reconnus du monde entier sur le thème de la transition énergétique dans la rénovation et la construction des bâtiments. Des acteurs publics (collectivités publiques, représentants gouvernementaux, etc.), des chercheurs et des industriels se sont informés sur les dernières avancées de l'état de l'art, ont confronté leurs points de vue et contribué au débat international.

Le congrès s'est inscrit dans la perspective de la Conférence de Paris sur le Climat de 2015. A ce titre, il est placé sous le parrainage du Ministre des Affaires étrangères et du Développement international.

Il a réuni l'ensemble des acteurs économiques du secteur, et notamment des acteurs alsaciens de premier niveau comme Hager, Socomec, le groupe ES, EDF, GrDF, etc.

Le financement du congrès s'est appuyé sur le montage financier suivant :

Coût total	550.000€
Région Alsace	50.000€
Eurométropole de Strasbourg	40.000€
Département du Bas-Rhin	30.000€
Acteurs privés dont EDF, groupe ES, GrDF, HAGER, KPMG, SOCOMEK, SOPREMA dont participants VIP (1000 sont attendus)	430.000€

En octobre dernier, la commission permanente avait validé une subvention maximale à hauteur de 30.000 € au pôle Alsace Energivie. Au 1^{er} janvier 2015, le pôle a fusionné avec le pôle Fibres pour constituer le pôle Fibres Energivie. Il vous est proposé de confirmer au profit du pôle Fibre Energivie le versement de la subvention départementale et d'annuler la subvention initiale au Pôle Alsace Energivie.

En effet, l'aide prévue dans le cadre de la délibération du 6 octobre 2014 n'a pas pu être payée avant le 31 décembre 2014 en raison de l'absence de transmission du relevé de dépenses par le Pôle Alsace Energivie. Cette aide n'a ensuite pas pu être versée au nouveau pôle Fibres Energivie créée le 1^{er} janvier 2015, issu de la fusion des pôles Alsace Energivie et Fibres lorrain, dans la mesure où il n'était pas son destinataire.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	240 000,00 €	157 231,60 €	30 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au pôle de compétitivité Fibres Energivie une subvention maximale de 30 000 € pour le cofinancement, conjointement avec les autres grandes collectivités alsaciennes, du colloque international "Energivie Summit", ayant eu lieu du 3 au 5 novembre 2014 et intitulé 'le bâtiment au coeur de la transition énergétique', dans la perspective de la conférence de Paris Climat 2015.

Elle annule la délibération n° CP/2014/635 du 6 octobre 2014 prévoyant la subvention du même montant octroyée en octobre 2014 au pôle Alsace Energivie pour l'organisation de ce colloque.

Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et le pôle de compétitivité Fibres Energivie, et autorise son président à la signer.

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY